

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007

Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS DEPARTEMENTAL POUR LES MANIFESTATIONS ET CONGRES NATIONAUX SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Actions Départementales en faveur du Sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder à la Société de Médecine du sport d'Alsace (SOMSA), une subvention de 300 € pour l'organisation de son congrès annuel qui se tiendra le 20 octobre 2007 au Centre Sportif Régional Alsace,
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 021, enveloppe 1215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions